



Musée
Regards de
Provence

RÉSIDENCE DE CRÉATION & PRODUCTION 2026

APPEL À CANDIDATURE



MUSÉE REGARDS DE PROVENCE

Depuis 27 ans, l'Association Regards de Provence a organisé à Marseille, au Château Borély - Palais des Arts - Musée Regards de Provence, **89 expositions individuelles et collectives liées à Marseille, la Provence et la Méditerranée, du XIXème siècle à nos jours**. Chaque exposition a été conçue en partie avec des œuvres issues de la collection du musée éponyme et en partie grâce aux partenariats initiés avec des musées locaux, régionaux et nationaux, des Fondations, des Galeries, des ateliers d'artistes contemporains et des collectionneurs privés.

Depuis l'année Marseille Provence Capitale Européenne de la Culture en 2013, l'Association Regards de Provence s'est installée dans l'ancienne station sanitaire maritime de Fernand Pouillon, labélisée Architecture contemporaine remarquable du XXème siècle, qu'elle a rénovée à titre privé et transformée en Musée Regards de Provence. Le musée bénéficie d'une situation géographique remarquable au cœur de Marseille, à proximité du Vieux-Port, à côté de la cathédrale de La Major, dans un site historique à forte vocation touristique, culturelle, économique et gastronomique.

Depuis son origine, l'Association Regards de Provence s'est fixée comme **buts de valoriser et soutenir la création artistique contemporaine de la région et de la Méditerranée**. Pendant plusieurs années, des Concours de Création Artistique ont été organisés, présentant et primant des artistes contemporains. Toutes les candidatures faisaient l'objet d'une sélection rigoureuse effectuée par le Jury. Les œuvres sélectionnées étaient exposées pendant plusieurs mois dans le lieu d'exposition de l'Association et les membres du Jury votaient à bulletin secret pour les œuvres et les artistes qu'ils voulaient primer et doter de prix.

Pour la troisième année, le Musée Regards de Provence organise sa "Résidence de recherche, de création et de production". Il a l'ambition d'incarner non seulement un lieu d'exposition et d'accueil du public mais aussi **un lieu de création ouvert aux artistes, peintres et photographes**. Cette initiative s'inscrit dans la volonté de réaffirmer son engagement auprès des artistes, son ancrage dans la cité et en Région Sud et sa contribution à l'identification de Marseille comme territoire d'innovation et de création. Les objectifs sont de **favoriser la création contemporaine, de soutenir les artistes en début de carrière dans le processus de création et de monstration et de les accompagner dans leur insertion professionnelle**. Cette résidence aboutit à une expérience enrichie par des rencontres avec d'autres artistes, le public, les scolaires et les acteurs culturels. Elle se conclut par une restitution au musée sous la forme d'un vernissage, dans le hall et la salle Vieux-Port, exposition présentée sur plusieurs mois et à l'occasion d'Artorama, partenaire du musée.



DÉTAILS DE L'ÉVÈNEMENT

Le musée souhaite offrir à un peintre ou photographe un espace de travail et un temps de création et de production, inspirés par le musée et son ancrage, adaptés au développement de ses projets personnels ainsi que la possibilité de s'immerger dans une institution et sur un territoire.

L'artiste accueilli est invité à présenter un projet en résonance avec le Musée Regards de Provence et le territoire. Le projet présentera nécessairement un lien avec la philosophie et la programmation du musée et sera à même de susciter un dialogue actif avec les acteurs locaux rencontrés.

L'intention de cette résidence est de faire vivre une nouvelle expérience à l'artiste, qu'il expérimente la situation géographique du musée, un contexte culturel, son patrimoine. **Elle ancre ainsi la création dans son rapport au lieu, à son bâtiment, à l'espace, à la population, à son histoire, son environnement.** La présence d'artistes sur place permet de sensibiliser de nouveaux publics à la création contemporaine et d'interagir avec le musée en le valorisant.

Une telle résidence se conçoit comme une immersion sur le terrain qui inspire et crée des liens.

En accord avec l'artiste retenu et sous des formes compatibles avec sa démarche, la résidence créera des opportunités de rencontres diversifiées avec les publics marseillais.

Dates et durée de la résidence :

La résidence aura lieu entre **le 12 janvier et le 7 mars 2026, sur une durée de 2 mois.**



Le lieu de la résidence :

L'atelier de résidence est **au sein du musée Regards de Provence dans la salle Fort Saint Jean**, attenante à la salle d'exposition Vieux-Port, bénéficiant d'une vue panoramique sur la rade du port de la Joliette et face aux architectures de la Grotte Cosquer, du Mucem, du Fort Saint Jean et du palais du Pharo au loin.

L'atelier est à la disposition de l'artiste, pendant les horaires d'ouverture au public, qui pourra y amener le matériel nécessaire à sa création.

Production attendue :

L'artiste accueilli s'engage à produire une (ou plusieurs) œuvre originale qui pourra être exposée au Musée Regards de Provence pendant quelques mois. La forme de la présentation de la production finale fera l'objet d'un accord entre le musée et l'artiste. Il sera en outre invité à faire découvrir au public, sous des formes à déterminer avec lui, une ou plusieurs étapes du travail en cours.

A toutes les étapes de la résidence et en accord avec l'artiste, des extraits du travail produit pourront être utilisés par l'association et confiés aux médias pour assurer la communication relative au projet. L'artiste assurera également la valorisation de cette résidence sur ses réseaux sociaux.

L'artiste invité participera à l'établissement d'un compte-rendu final à l'issue de sa résidence.

Des actions de médiation et/ou des actions pédagogiques devront être proposées par l'artiste.



Moyens mis à disposition :

L'artiste percevra une rémunération forfaitaire de 1500€ brut incluant les frais de production, les honoraires et les droits d'auteur liés à la communication. L'hébergement et la restauration ne sont pas pris en charge par le musée.

Propriété et devenir des œuvres :

Les œuvres créées au cours de la résidence (ainsi que les tirages d'exposition) restent la propriété de l'artiste.

L'artiste, pour sa part, s'obligera à mentionner pour toute présentation ou publication ultérieure de ces œuvres qu'elles ont été "créées lors de la résidence 2026 organisée à Marseille par le Musée Regards de Provence".

Partenaires du projet :

Le Musée Regards de Provence est accompagné par les collectivités, des mécènes, des adhérents et partenaires.

Par ailleurs, l'association a la capacité de mobiliser, en fonction des besoins propres au projet retenu, un réseau de partenaires locaux et de compétences d'acteurs dans les champs de la culture, de l'éducation nationale et de l'éducation populaire, des activités économiques et de l'action sociale...

Modalités d'appréciation et de sélection :

La sélection des dossiers sera effectuée par un jury du musée constitué du concours de partenaires et de personnalités compétentes.

Le jury est composé de Pierre Dumon, président de l'Association Regards de Provence, Adeline Dumon, directrice du Musée Regards de Provence, Bernard Muntaner, critique d'art et ancien directeur du FRAC PACA, Inès Frachon, directrice de Double V Gallery à Marseille, Jean-Jacques Surian, artiste, Izabela Kowalczyk, artiste.

Le jury désignera l'artiste bénéficiaire de la résidence au plus tard le 6 janvier.

Les critères d'analyse porteront essentiellement sur la qualité du parcours du candidat, l'originalité de la proposition et la pertinence de l'axe artistique, culturel et intellectuel, la cohérence avec le parcours artistique du musée, la pertinence du projet et son lien avec les dynamiques et enjeux locaux et ceux du musée et la faisabilité dans les conditions matérielles et financières proposées.

Les candidats seront informés personnellement de la suite donnée à leur candidature au plus tard le 6 janvier.



Contractualisation :

Une convention particulière sera établie avant le début de la résidence, formalisant les engagements réciproques de l'artiste et du musée.

Candidature :

Cet appel à candidature est ouvert à la jeune scène émergente, française ou étrangère, résidant en France, et sera publié par tous moyens disponibles : presse et plateformes spécialisées, réseaux sociaux, site de l'association...

L'artiste doit être titulaire d'un DNSEP ou DNSP obtenu depuis moins de 10 ans et être installé dans la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Le dossier de candidature doit être constitué des éléments suivants regroupés en un seul fichier au format pdf, nommé : Résidence 2026_NOM_Prénom.

- la fiche d'inscription dûment remplie,
- une note d'intention du projet spécifiant notamment la technique envisagée, des premières pistes de recherches présentant au jury les motivations et la pertinence de la résidence dans son travail, ainsi que des propositions relatives aux modalités de rencontre avec les publics,
- un CV à jour,
- une note de présentation de sa démarche personnelle (1 page maxi),
- un ensemble de photographies représentatives de ses travaux personnels (20 photographies maxi.),
- une copie recto-verso de la carte d'identité ou du passeport en cours de validité,
- Les disponibilités du candidat.

Ce dossier est à envoyer exclusivement par courriel :

- avant le 30 décembre minuit
- à l'adresse : info@museeregardsdeprovence.com
- avec le sujet : Résidence 2026 NOM Prénom.

Contact :

Musée Regards de Provence
Allée Regards de Provence
Boulevard Jacque Saadé
13002 Marseille
T : 04 96 17 40 40



Musée
Regards de
Provence

RÉSIDENCE DE CRÉATION & PRODUCTION 2026

APPEL À CANDIDATURE FORMULAIRE D'INSCRIPTION

DATE LIMITE DE DÉPÔT DES DOSSIERS : 30 DÉCEMBRE MINUIT

Le dossier de candidature doit être constitué des éléments suivants regroupés en un seul fichier au format pdf, nommé : Résidence 2026_NOM_Prénom.

NOM

Prénom

Pseudonyme éventuel

Date de naissance

D	D	M	M	Y	Y

Adresse Postale

E-mail

Numéro de téléphone

Nationalité (s)

Profession

Avez-vous déjà candidaté à des résidences ?

☐

OUI

OÙ ?

Année ?

☐

NON

Disponibilités entre le 12 jan. et le 12 mars 2026, avec une résidence de préférence du 12 jan. au 7 mars 2026

☐

OUI

☐

NON

☐

AUTRES DATES

Précisez

Avez-vous des informations particulières à communiquer ?

Merci de nous fournir également une copie recto-verso de la carte d'identité ou du passeport en cours de validité.



Musée
Regards de
Provence

RÉSIDENCE DE CRÉATION & PRODUCTION 2026

APPEL À CANDIDATURE FORMULAIRE D'INSCRIPTION

DATE LIMITE DE DÉPÔT DES DOSSIERS : 30 DÉCEMBRE MINUIT

Le dossier de candidature doit être constitué des éléments suivants regroupés en un seul fichier au format pdf, nommé : Résidence 206_NOM_Prénom.

ANNEXES OBLIGATOIRES À FOURNIR

Note d'intention du projet (1 page maximum)

Curriculum Vitae

Note de présentation de sa démarche personnelle (1 page maximum)

Dossier de photographies représentatives des travaux personnels (20 photographies maximum)

Copie recto verso de la carte nationale d'identité

